

EXTRAIT

ALVA

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 704 620 Euros
Siège social : 3 rue des Chevaliers – 44400 REZE
RCS NANTES B 441 940 905

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le treize juin à 11 heures,

Les actionnaires de la Société ALVA SAS au capital de 2 704 620 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège situé 3 rue des Chevaliers à REZE (44400) sur la convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par SARIA, Président de la Société, représentée par Monsieur Xavier DEFAYE.

Monsieur Bruno CHAPRON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi composé, permet de constater que trois actionnaires possédant 180 308 actions sont présents. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et DELOITTE & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Copie des lettres adressées aux actionnaires,
- Feuille de présence de l'Assemblée,
- Inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que :
 - . le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
 - . le rapport de gestion
 - . le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
 - . le rapport spécial des commissaires aux comptes
 - . Questions diverses

Le Président demande à l'Assemblée de lui donner acte du fait qu'elle a régulièrement convoqué les actionnaires et que les documents ci-dessus ainsi que le nom des actionnaires ont été mis à sa disposition dans les délais légaux prescrits par les statuts.

DS
BJ

DS
MB

EXTRAIT

L'Assemblée, à l'unanimité, reconnaît l'exactitude de cette constatation. Elle en donne acte au Président et lui accorde décharge pour tout ce qui se rapporte à la communication interne.

Le Président rappelle que l'Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport sur les comptes annuels et rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024,
- Approbation desdits comptes et des conventions,
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Renouvellement d'un mandat de commissariat aux comptes
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion sur la marche de la Société pendant l'exercice 2024.

Le Président donne lecture des rapports de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et DELOITTE & Associés, Commissaires aux Comptes, à savoir le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice 2024 et le rapport spécial sur les conventions visées par les textes légaux en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues sans débat ni observation, et personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

DS
BJ

DS
MB

EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

Les co-actionnaires s'interrogent sur la pertinence de garder un co-commissariat aux comptes pour la société ALVA. Une réflexion sera menée entre les actionnaires afin de ne pas contrevenir aux pactes qui les rassemblent.

L'assemblée générale constate que le mandat du Co-Commissaire aux comptes, cabinet DELOITTE&Associés, arrive à échéance au 31/12/24.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat et les fonctions du cabinet DELOITTE&Associés à dater de ce jour.

En remplacement de la société DELOITTE&Associés, il est proposé de nommer la société EXPERTISE FINANCE CONSEIL SARL, dont le siège social est situé 3 rue Olympe de Gouges – 44200 NANTES pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.

Le co-commissaire aux comptes titulaire EXPERTISE FINANCE CONSEIL SARL a fait connaître par avance à la société qu'il acceptait cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie d'extraits ou photocopie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités relatifs aux résolutions qui précèdent

DS
BJ

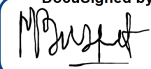
DS
MB

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les Actionnaires.

MAINGUET
Représenté par
Marie BUSQUET

DocuSigned by:

A96DF4771EC444B...

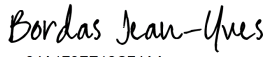
SARIA
Représentée par
Xavier DEFAYE

P/O

DocuSigned by:

34A173FE12C74AA...

SARVAL OUEST
Représentée par
Jean-Yves BORDAS

DocuSigned by:

34A173FE12C74AA...

Le Secrétaire

Bruno CHAPRON

DocuSigned by:

ABF0349AE02C424...